



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FEMININES - FEMINISATION – DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ

Réunion en présentiel du 27/09/2023

PV N° 4

Présents : MMES MAURY – GARESTIER – MACARI - DUBOIS - MM. LIOBET - MONTANÉ

Excusées : MMES RIVET – NOIR

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

POUR RAPPEL : Toute demande concernant un changement de date, horaire ou lieu d'un match de coupe ou de championnat doit se faire impérativement 7 jours avant la date initiale.

DATE A RETENIR :

Samedi 09 mars 2024 : JOURNÉE FÉMININE

FEMININES INTERDISTRICTS

MATCH N° 51583.1 Chamberet AS - Limoges Landouge du 17.09.2023

→ Suite au courriel du club de **Limoges Landouge**,

La commission,

- Constate le forfait de **Limoges Landouge** et enregistre le résultat suivant :

Chamberet AS : 3 (3 pts) / Limoges Landouge : 0 (-1 pt)

La commission débite le club de **Limoges Landouge** de 20 euros pour son 1er forfait.

MATCH N° 51609.1 Cornil Ste Fort Fc - Avenir Nord Foot 87 du 17.09.2023

→ Suite au courriel du club de **Avenir Nord Foot 87**

La commission,

- Constate le forfait **Avenir Nord Foot 87** et enregistre le résultat suivant :

Cornil Ste Fort Fc : 3 (3 pts) / Avenir Nord Foot 87 : 0 (-1 pt)

La commission débite le club de **Avenir Nord Foot 87** de 20 euros pour son 1er forfait.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FEMININES - FEMINISATION – DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ

MATCH N° 51584.1 Limoges Landouge - Verneuil SC du 24.09.2023

→ Suite au courriel du club de **Limoges Landouge**

La commission,

- Constate le forfait de **Limoges Landouge** et enregistre le résultat suivant :

Limoges Landouge : 0 (-1 pt) / Verneuil SC : 3 (3pts)

La commission débite le club de **Limoges Landouge** de 22 euros pour son 2ème forfait.

FEMININES A 8

D2 Poule A

MATCH N° 51697.1 Sauviat – Le Dorat du 24.09.2023

→ Suite au courriel du club de **Le Dorat**

La commission,

- Constate le forfait de **Le Dorat** et enregistre le résultat suivant :

Sauviat : 3 (3 pts) / Le Dorat : 0 (-1 pt)

La commission débite le club de **Le Dorat** de 20 euros pour son 1er forfait

Poule B

Le match N°52445.1 **Séreilhac – Nexon** du 24-09-2023 est reporté au 29/10/2023

COUPE FEMININES INTERDISTRICT à 11

Le tirage au sort a eu lieu le 27/09/2023

Les rencontres auront lieu les 18 et 19/11/2023

8ème de finale

Limouge Landouge F- Ent S Guéretoise

Sc Verneuil- FCCO

Occitane FC – Aurence Roussillon FC

AS Eymoutiers – Ste Féréole

ANF 87 – LF 2

JA Isle – AS Chambertoise

Rocher C St Exupéry-CA Meymacois

FC Cornillois Fortunadais – St Pantaléon AS



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FEMININES - FEMINISATION – DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ

EFF

Les équipes engagées par catégories sont :

U11F

Foot à 8

JS LAFARGE LGES

OCCITANE FC

FCC ORADOUR SUR VAYRES

FOOT SUD 87

CA RILHAC RANCON

LGES BEAUBREUIL

U6F U7F

Foot à 4

FCC ORADOUR SUR VAYRES

FUN 87 HL 1 & 2

JS LAFARGE LGES

U8F à U9F

Foot à 5

FCC ORADOUR SUR VAYRES

CA RILHAC RANCON 1 & 2

AURENCE ROUSSILLON FC

JS LAFARGE LGES

RENTREE DU FOOT FEMININ

30 Septembre à LAFARGE à 9h30

Le Président,
Thierry MONTANE

Le Secrétaire de séance,
Guilhem LIOBET